

## Avis à la population

### **Chenilles processionnaires secteur Quérattes**

Il a été constaté que des chenilles processionnaires du chêne se sont installées dans les chênes situés le long du chemin d'accès au lotissement Les Quérattes en direction de Vicques.

Ces chenilles possèdent de fins poils urticants qui entraînent chez l'homme une irritation de la peau semblable à des piqûres d'orties. Chez les enfants et les personnes affaiblies, des problèmes respiratoires ont également été signalés. Ces poils restent durant quelques mois dans les anciens nids ou ils adhèrent à l'herbe se trouvant sous les chênes infestés. Tout contact avec ces éléments est à éviter. En cas de doute, les personnes touchées sont invitées à consulter un médecin.

Il apparaît que les poils de ces lépidoptères volent dans le secteur et touchent les habitants sur un large périmètre. Afin que les effets s'estompent, il serait nécessaire qu'une pluie intervienne ce qui nettoierait en partie les résidus déposés à cet endroit.

La commune a pris contact avec le service cantonal de la santé ainsi que l'office de l'environnement pour connaître les solutions existantes ainsi qu'avec une entreprise spécialisée pour remédier à ce problème. Une intervention d'élimination sur le site aura lieu ces tous prochains jours.

Dans l'intervalle, les citoyens sont invités à ne pas se rendre à proximité de ces arbres et ne pas fréquenter le secteur barré. En cas de contact il est recommandé de prendre une douche et de se laver les cheveux ainsi que les vêtements.

S'agissant des riverains, il est nécessaire qu'ils limitent l'ouverture de leurs fenêtres situées du côté de ces arbres. Si



des poils se déposent sur les terrasses, il est recommandé de les nettoyer à grande eau et non pas avec un aspirateur dont le filtre ne permet pas de conserver les poils dans le sac. Il est évidemment déconseiller de marcher pieds-nus dans la zone touchée.

D'autre part, il est vivement recommandé d'éviter de se rendre dans ce secteur avec des chiens car ces chenilles peuvent être très dangereuses pour les canidés.



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au no de tél. 032 / 436.10.70 durant les heures de bureau.

En cas de nécessité, une nouvelle information tous-ménages sera distribuée à ce sujet ces prochaines semaines.

Le Conseil communal